MESSAGER DE TAHITI

Journal Officiel des Établissements français de l'Océanie

PARAISSANT TOUS LES VENDREDIS A 3 HEURES DU SOIR

Matahiti 28. — N° 13. **TE VEA NO TAHITI.** Mahana pae 28 mati 1879.

PRIX DE L'ABONNEMENT *(payable d'avance)* :
Un an........ 18 fr.
Six mois........ 10 »
Trois mois........ 6 »
Un numéro : 50 centimes.

Pour les **Abonnements** et les **Annonces**, s'adresser
IMPRIMERIE DU GOUVERNEMENT.

PRIX DES ANNONCES *(au comptant)*
Les 20 premières lignes........ 50 c. la ligne
Au-dessus de 20 lignes........ 25 id.
Les annonces renouvelées se paient la moitié du prix de la première insertion.

Ministère de la Marine — Bibliothèque des Colonies

SOMMAIRE.

PARTIE OFFICIELLE. — Témoignage de satisfaction. — Décision portant nomination des membres civils du Conseil d'administration. — Nominations. — Avis administratifs. — Arrêts de la haute-cour tahitienne.
PARTIE NON OFFICIELLE. — Nouvelles locales. — Bulletin télégraphique. — Le canal interocéanique. — Mouvement commercial. — Mouvements du port. — Annonces. — Observations météorologiques.

PARTIE OFFICIELLE

Le Commandant Commissaire de la République témoigne officiellement toute sa satisfaction aux indigènes dont les noms suivent :

Avei t.,
Tumurai t.,
Paunu t.,
Mauri t.,
Marama t.,
Uramoae t.,
Tuaa t.,
Itata t.,
Maivave t. et
Teriitafaorai t.,

montant les deux pirogues ;

Au

Conseiller Teriitua

Et au

Jeune Teriimapu,

habitants du district de Paea, pour le dévouement dont ils ont fait preuve en sauvant d'une mort certaine six hommes et une femme indigènes, dont la pirogue avait été brisée dans la passe de Maraa, et qui étaient entraînés au large par le courant et un vent violent dans la matinée du 18 de ce mois.

Le naufrage de la pirogue a eu lieu vers 9 heures, et ce n'est que vers 1 heure de l'après-midi, après quatre heures d'efforts désespérés pour gagner la terre à la nage, que ces malheureux, épuisés, ont été recueillis par les deux pirogues au moment où ils allaient disparaître.

C'est le jeune Teriimapu qui, étant à pêcher sur le récif, a aperçu des hommes à la nage et est venu prévenir le conseiller Teriitua, qui a organisé le sauvetage.

Le présent sera lu dans les fare-hau de tous les districts de Tahiti et Moorea, devant les habitants rassemblés.

Papeete, le 25 mars 1879.

F. PLANCHE.

Te faaite papu nei te Tomana te Auaha o te Repupirita i tona mauruuru rahi roa i te mau taata tahiti no ratou te ioa i muri nei :

Avei t.,
Tumurai t.,
Paunu t.,
Mauri t.,
Marama t.,
Uramoae t.,
Tuaa t.,
Itata t.,
Maivave t. e
Teriitafaorai t.,

o tei na nia i na vaa e piti ;

I te

Toopae ra ia Teriitua

E i te

Tamaiti api ia Teriimapu,

e hui raatira 'nae no te mataeinaa ra no Paea, no to ratou itoito i te faaora raa mai i na taata tahiti too ono e te hoe vahine o tei fatata roa i te pohe, a parari ai to ratou vaa i roto i te ava i Maraa, e mai te huti hia hoi ratou i tua mai e te opape e te matai, i te poipoi i te 18 no teienei avae.

E riro i te hora 9 i parari ai taua vaa ra, e ua roaa na hora e maha i to ratou au noa raa mai te hepohepo rahi i te titau raa mai i te fenua, e tae maite aera i te hora 1 i te tape raa mahana i roaa mai ai teienei feia aroha rahi roa i taua na vaa e piti ra ; te mairi atura i raro, a moe roa 'tu ai.

Te taiâ ra te tamaiti ra o Teriimapu i nia i te aau, e oia na tei ite i te taata i te au raa mai ; horo mai nei oia faaite i te toopae ra ia Teriitua, o tei faanehenehe i te mau ravea no te faaora raa mai ia ratou.

E taio iho i teienei parau i roto i te mau fare-hau i te mau mataeinaa 'toa i Tahiti e Moorea, ïa putuputu taatoa mai te hui raatira.

Papeete, te 25 no mati 1879.

F. PLANCHE.

Le Commandant des Établissements français de l'Océanie, Commissaire de la République aux Iles de la Société,

Vu l'arrêté du 19 juin 1869 fixant la composition du Conseil d'administration de la colonie ;

Vu le quatrième paragraphe de l'article 5 de l'arrêté du 23 septembre 1873, ainsi conçu :

« Les trois habitants notables appelés à en faire partie (du Conseil) et « les deux suppléants prévus par l'arrêté du 19 juin 1869 seront nommés « pour une année : ils pourront être renommés ; »

Attendu que les nominations des membres civils du Conseil d'administration actuellement en fonctions remontent à une année,

Décide :

Art. 1er. Sont nommés, en qualité d'habitants notables, membres du Conseil d'administration, savoir :

MM. Langomazino, défenseur,
Caillet, lieutenant de vaisseau en retraite,
Cardella, pharmacien, } *Membres titulaires.*
Liais, propriétaire,
Malardé, négociant, } *Membres suppléants.*

Art. 2. La présente décision sera communiquée partout où besoin sera, insérée au *Messager* et publiée au *Bulletin officiel* de la colonie.

Papeete, le 26 mars 1879.

F. PLANCHE.

Par ordonnance royale en date du 25 mars 1879 ont été approuvées les élections ci-après :

District d'Arue.

Faanua a Teuatoto, conseiller suppléant, en remplacement de Tamaitihauti a Nuutere, démissionnaire.

District de Punaauia.

Teriieroo a Tehurutana, conseiller titulaire, en remplacement de Tahiarua, élu député ;

Punua a Maitihe, conseiller suppléant, en remplacement de Teorai, absent depuis longtemps du district ;

Mao a Piriau, conseiller suppléant, en remplacement de Puarai, nommé caporal-mutoi.

Mai te au i te faaue raa mana a te Arii no te 25 no mati 1879 ua haamana hia na maiti raa i muri nei :

Mataeinaa ra o Arue.

Faanua a Teuatoto, toopae tauturu, ei mono ia Tamaitihauti a Nuutere, o tei faahoi mai i te toroa.

Mataeinaa ra o Punaauia.

Teriieroo a Tehurutana, toopae matamua, ei mono ia Tahiarua, o tei maiti hia ei iriti ture ;

Punua a Maitihe, toopae tauturu, ei mono ia Teorai, o tei faarue é na i te mataeinaa ;

Mao a Piriau, toopae tauturu, ei mono ia Puarai, o tei faatoroa hia ei taporari-mutoi.

ADMINISTRATION DE L'ORDONNATEUR

Par décision du Commandant Commissaire de la République en date du 25 mars 1879, prise sur la proposition de l'Ordonnateur, le sieur Anihia est nommé maître au petit cabotage et appelé, en cette qualité, à commander les navires armés dans les Établissements français de l'Océanie et les États du Protectorat.

Courrier supplémentaire.

Le trois-mâts barque américain *Seaver* partira le 1er avril prochain pour San Francisco.

Le sac sera fermé lundi 31 mars, à 4 heures de l'après-midi.

DIRECTION DES AFFAIRES INDIGÈNES

Par ordre de M. le Commandant Commissaire de la République en date du 18 mars 1879, le sieur Tino a Puhiava est nommé mutoi à pied du district de Pare, en remplacement de Tanetui, révoqué pour inconduite.

Mai te au i te faaue raa a te Tomana te Auvaha o te Repupirita no te 18 no mati 1879 ; ua faatoroa hia te taata ra o Tino a Puhiava ei mutoi fenua no te mataeinaa ra no Pare, ei mono ia Tanetui, o tei faaore hia no te haapao ore.

Par ordre de M. le Commandant Commissaire de la République en date du 21 mars 1879, l'indigène Mahea a Mahea est nommé mutoi à pied du district de Pare, en remplacement de Hare, révoqué pour inconduite habituelle.

Mai te au i te faaue raa a te Tomana te Auvaha o te Repupirita no te 21 no mati 1879, ua faatoroa hia te taata ra o Mahea a Mahea ei mutoi fenua no te mataeinaa ra no Pare, ei mono ia Hare, o tei faaore hia no te haapao ore tuutuu ore.

Les contribuables du service indigène sont prévenus que le gérant va faire sa tournée pour la perception des impôts du 1er trimestre 1879.

Il percevra également le montant de l'impôt sur les chiens recouvré par les caporaux-mutoi, ainsi que les frais de justice devant les conseils de district, et ce qui reste dû de l'exercice 1878 : impôt personnel, prestations de route, etc, etc.

La perception sera faite dans la Fare-hau de chaque district, aux dates ci-après :

Punaauia......	le	14	avril	à	8	h. du	matin.
Paea........	»	15	»	»	7	» »	»
Papara........	»	16	»	»	7	» »	»
Mataiea........	»	17	»	»	7	» »	»
Papeari........	»	18	»	»	7	» »	»
Vairao........	»	18	»	»	3	» »	soir.
Teahupoo........	»	19	»	»	7	» »	matin.
Taravao........	»	20	»	»	9	» »	»
Tautira........	»	21	»	»	7	» »	»
Pueu........	»	22	»	»	8	» »	»
Afaahiti........	»	22	»	»	2	» »	soir.
Hitiaa........	»	23	»	»	9	» »	matin.
Mahaena........	»	24	»	»	7	» »	»
Tiarei........	»	24	»	»	1	» »	soir.
Papenoo........	»	25	»	»	8	» »	matin.
Mahina........	»	25	»	»	3	» »	soir.

Te faaite hia 'tu nei te feia aufau moni matahiti i te paeau tahiti nei, e te haere atu nei te haapao afata e taamu na roto i te mau mataeinaa, e rave mai i te moni aufau no na avae matamua e toru no te matahiti 1879.

E rave atoa mai oia i te rahi raa o te moni no te veo uri o tei roaa mai i te mau taporari mutoi, e oia 'toa hoi te mau moni taime no te mau ohipa fenua i rave hia i mua i te aro o te mau apoo raa mataeinaa, e te mau moni atoa i toe atu no te matahiti 1878, oia hoi : te mau moni avae, te moni tatai raa purumu e te tahi atu à mau moni ê a'e.

Ei roto i te fare hau o te mau mataeinaa e rave hia mai ai taua mau moni ra, mai te au i te mau mahana i faaite hia i muri nei :

Punaauia..	14	no eperera,	hora 8 i te poipoi.
Paea......	15	»	hora 7 i te poipoi.
Papara....	16	»	hora 7 i te poipoi.
Mataiea...	17	»	hora 7 i te poipoi.
Papeari...	18	»	hora 7 i te poipoi.
Vairao....	18	»	hora 3 i te ahiahi.
Teahupoo..	19	»	hora 7 i te poipoi.
Taravao...	20	»	hora 9 i te poipoi.
Tautira...	21	»	hora 7 i te poipoi.
Pueu.....	22	»	hora 8 i te poipoi.
Afaahiti...	22	»	hora 2 i te ahiahi.
Hitiaa....	23	»	hora 9 i te poipoi.
Mahaena..	24	»	hora 7 i te poipoi.
Tiarei....	24	»	hora 1 i te ahiahi.
Papenoo..	25	»	hora 8 i te poipoi.
Mahina...	25	»	hora 3 i te ahiahi.

Archives PF-Messager-28/03/1879

Les chefs et présidents de conseils de district sont invités à donner à cet avis la plus grande publicité, de façon à ce que personne n'en ignore.

Les contribuables qui habitent les districts de Pare, Arue et Faaa doivent venir payer leurs impôts à la caisse indigène à Papeete, qui, pendant la tournée du gérant, sera ouverte tous les jours, de 2 à 4 heures du soir.

Te parau hia 'tu nei te mau tavana e te mau peretiteni apoo raa mataeinaa e e haaparare maite ratou i teienei parau, eiaha roa 'tu te hoe ia vai maua noa'e.

Te feia aufau o te parahi i roto i na mataeinaa ra i Pare, Arue e Faaa, e haere mai ïa e aufau i ta ratou moni avae i te afata tahiti, i Papeete nei, o te iriti hia, ia tae i te taamu raa o te taata haapao afata, i te mau mahana 'toa, mai te hora 2 e tae noa 'tu i te hora 4 i te ahiahi. 2—2

ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

HAUTE-COUR TAHITIENNE

Quatrième Session de l'année 1877

PRÉSIDENCE DE M. PINAUDIER.

Audience du 1er décembre 1877.

N° 771. — Entre le sieur Temai a Taromahitepua et la dame Tutaraupo a Teuvira, au sujet de la terre Purepo, sise en l'île Tupuai.

La cour reçoit l'appel du sieur Temai; et y faisant droit, casse et annule le jugement précité du 10 mai dernier qui statue au sujet de la terre Purepo pour avoir été rendu par six juges; et de plus, casse et annule d'office ledit jugement comme ayant été rendu par des juges incompétents; dit que la haute-cour elle-même est incompétente dans la cause pour statuer au fond en raison de ce que l'intimée est devenue étrangère; renvoie à cet effet les parties à se pourvoir à nouveau devant les tribunaux français; ordonne la restitution au sieur Temai de l'amende d'appel par lui versée; et dit que les dépens d'appel seront supportés par moitié entre les parties.

Putuputu raa no te 1 titema 1877.

N° 771 — I rotopu i te taata ra ia Temai a Taromahitepua e te vahine ra o Tutaraupo a Teuvira, no te fenua ra o Purepo, o te vai i te fenua ra o Tupuai.

Te haava raa, te farii nei i te horo raa a Temai, e ma te farii atu hoi; te haaparari nei e te faaore nei i taua faataa raa i faaite hia i nia nei, no te 10 me i mairi aenei, o tei faataa i te parau no te fenua ra no Purepo, no te mea ua rave hia e na haava too ono; e tei hau atu â hoi, te haaparari nei e te faaore nei i taua faataa raa ra, no te mea ua rave hia e te mau haava tia ore ia rave; te parau nei ê e ore e tia i te haava raa rahi iho ia rave i teie ohipa no te faataa raa na te tumu, no te mea ua riro tei pee mai ei vahine ê roa; e te faatono nei, no te reira vahi, i na fatu parau ïa horo na i mua i te mau tiripuna farani; te faaue nei ê ia faahoi hia 'tu ia Temai ra te moni horo raa i aufau hia e ana; e te faataa nei ê na na paeau atoa e piti nei e haapao i te mau taime na roto i te afa tia.

Audience du 3 décembre 1877.

N° 772. — Entre dame Mouararoa a Tuahu et demoiselle Vaea a Teihotaata, au sujet de la terre Teniurohiti, sise à Mataiea.

La cour reçoit en la forme l'appel de la dame Mouararoa; mais au fond, dit qu'il a été bien jugé par les premiers juges; en conséquence, confirme le jugement dont est appel rendu le 4 octobre 1875 par le conseil du district de Mataiea; dit que la terre Muriavai, d'une longueur de 141 mètres à partir de la mer, est la propriété de la demoiselle Vaea; et que la terre Teniurohiti, d'une longueur de 70 mètres (ces mesures prises du côté de Taravao), est la propriété du sieur Maitihe a Mao, représenté au procès par sa nièce, la demoiselle Vaea; déboute l'appelante de tous droits sur ces deux terres ainsi constituées sans enclave; ordonne la confiscation de l'amende de fol appel par elle versée, et la condamne aux dépens.

Putuputu raa no te 3 titema 1877.

N° 772 — I rotopu i te vahine ra ia Mouararoa a Tuahu, e te vahine ra o Vaea a Teihotaata, no te fenua ra o Teniurohiti, o te vai i Mataiea.

Te haava raa, te farii nei i roto i te huru o te horo raa a Mouararoa vahine, area rá i roto i te tumu o te ohipa, te parau nei ê ua tia roa te rave raa a te mau haava matamua, no reira, te tamau nei i taua faataa raa i horo hia mai nei, o tei rave hia i te 4 atopa 1875 e te apoo raa mataeinaa no Mataiea; te parau nei ê o te fenua ra o Muriavai, o tei roaa te hoe maoro raa 141 metera mai te miti mai, e taoa mau ïa na te vahine ra na Vaea; e o te fenua ra hoi o Teniurohiti, o tei roaa te hoe maoro raa 70 metera (teienei tau faito raa tei te pae ïa i Taravao), e taoa mau ia na te taata ra na Maitihe a Mao, o tei mono hia mai i roto i teienei ohipa e tana tamahine, te vahine ra o Vaea; te faaere nei i tei horo mai i tona 'toa ra mau tumu i nia i taua na fenua e piti ra, mai tei faataa hia nei, ma te puohu raa ore; te faaue nei ê ïa tapea hia te moni horo raa i aufau hia e ana ra, e te faautua nei iana i te mau taime.

Audience du 4 décembre 1877.

N° 773. — Entre le sieur Horohia a Paepaetaata et le sieur Teafa a Tura, au sujet des limites d'entre la terre Tehorua et la terre Arahipo, sises au district de Faaa.

La cour reçoit l'appel du sieur Horohia; et y statuant, infirme le jugement dont est appel, rendu le 18 juillet dernier par le conseil du district de Faaa; dit que la parcelle de terre contestée entre les parties appartient tout entière au sieur Tereraaroa, comme faisant partie de sa terre Tehorua; déboute l'intimé de tous droits sur ladite parcelle, et le condamne aux dépens; ordonne la restitution à l'appelant de l'amende par lui versée.

Putuputu raa no te 4 titema 1877.

N° 773 — I rotopu i te taata ra ia Horohia a Paepaetaata e te taata ra o Teafa a Tura, no te otia i rotopu i te fenua ra o Tehorua e te fenua ra hoi o Arahipo, te vai i te mataeinaa ra i Faaa.

Te haava raa, te farii nei i te horo raa a Horohia, e ma te faataa; te faaore nei i te faataa raa i horo hia mai nei, i oti i te 18 tiurai i mairi aenei e te apoo raa mataeinaa no Faaa; te faataa nei ê o taua maa fenua iti maro hia ra, i rotopu i na fatu parau nei, na Tereraaroa 'nae ïa, no roto i tana fenua ia Tehorua; te faaere nei i tei pee mai i tona 'toa ra mau tumu i nia i taua maa fenua ra, e te faautua nei iana i te mau taime; te faaue nei ê ïa faahoi hia i tei horo maira te moni horo raa i aufau hia e ana ra.

PARTIE NON OFFICIELLE

Papeete, le 28 mars 1879.

La fanfare locale, comme on sait, ne joue qu'une fois par semaine, le jeudi. Son kiosque, depuis quelque temps, est néanmoins éclairé chaque soir. La place du gouvernement est ainsi devenue un lieu de promenade et de rendez-vous. Cette place est assez vaste et fort bien avoisinée : au sud, l'hôtel du Gouvernement; au nord, l'hôtel de l'Ordonnateur; à l'est, le Cercle militaire; à l'ouest, la Direction des affaires indigènes. Elle est bordée d'arbres et munie de bancs garnis souvent de spectateurs qui prennent plaisir à voir passer devant eux, comme à travers un kaléidoscope, notre population si variée, si mobile, si gaie et en même temps d'une humeur si accommodante, car on n'a jamais ou presque jamais de disputes ou de rixes à signaler.

Il s'y fait aussi un petit commerce de fruits et de fleurs. Les marchands disposent en faisceaux ou à plat sur le sol les objets à vendre. Ils s'éclairent d'une lampe ou d'une chandelle, et ils attendent patiemment les pratiques, qui ne viennent pas toujours, car l'argent est rare et pour cause; puis l'atmosphère est si tempérée qu'on n'éprouve pas souvent le besoin de boire un coco frais, de manger une mangue, de sucer une canne à sucre, ou de mordre à une pastèque découpée là devant vous et bien rose. C'est regrettable, car la consommation inciterait à la production.

Par moment on voit la foule se porter précipitamment sur un point. Ce mouvement est généralement provoqué par des indigènes quelconques allant s'asseoir en cercle pour se livrer au plaisir tant recherché du chant. Si l'accompagnement sur la flûte en bambou est forcément un peu nasillard, puisque cet instrument reçoit le souffle par une narine, les paroles dites sont sans doute fort piquantes, car chaque couplet est presque toujours accueilli par des cris joyeux et des rires triomphants.

Avant même l'arrivée de la saison pluvieuse, on a pu remarquer que la célèbre *upaupa*, qui à son début faisait rage sur la place du gouvernement, était morte de sa mort naturelle, c'est-à-dire d'épuisement. Défendue, elle était désirée, prônée. Permise ou du moins tolérée, elle n'a pas tardé à être délaissée. Telle chose qu'on croit belle et bonne alors qu'elle se voit dans un certain milieu restreint change tout-à-fait de caractère quand elle s'étale librement aux yeux du public.

Une forte averse a assailli Papeete hier vers 1 h. 1/2. Depuis le matin de très-bonne heure, on entendait dans le lointain, et d'une façon presque continue, un grondement de tonnerre annonçant une grande tempête quelque part. L'orage qui a gagné notre ville semble n'en être que l'éclaboussure.

BULLETIN TÉLÉGRAPHIQUE

Dépêches extraites de l'*Alta California* de San Francisco.

FRANCE.

Paris, 7 février. — Le projet du gouvernement relatif à l'amnistie des communistes contient une disposition mettant un terme à de nouvelles poursuites pour délits politiques antérieurs et dont le ministère du 16 mai aurait le bénéfice. Hier, sur la demande de M. de Marcère, et malgré l'opposition de Louis Blanc, les députés ont rapporté la résolution renvoyant les propositions d'amnistie à l'examen des bureaux et décidé d'attendre le projet que le gouvernement prépare en ce moment. Le Président Grévy, en recevant les magistrats de la cour de cassation, a déclaré que le gouvernement n'avait pas l'intention de violer le principe de l'inamovibilité des juges. Le général Chanzy sera probablement remplacé dans le gouvernement de l'Algérie par le directeur général de l'Exposition de Paris. Le sénateur Scheurer-Kestner a pris la direction politique du journal *La République française* à la place de Gambetta. Lord Lyons, ambassadeur d'Angleterre, donnera la semaine prochaine en son hôtel un banquet au Président Grévy où sera conviée l'élite du monde officiel.

Londres, 8 février. — Le cardinal Guibert, archevêque de Paris, doit partir pour Rome prochainement. Il annonce que son entrevue avec le President Grévy a été très-cordiale, mais il déclare que les radicaux insisteront sur la séparation de l'Eglise et de l'Etat.

ANGLETERRE.

Londres, 19 janvier. — L'association des mineurs du Nord du pays de Galles a résolu de voter la somme de 7 livres sterling pour chaque membre de l'Union qui désirerait émigrer en Amérique et 14 livres pour ceux qui émigreraient en Australie. Samedi dernier, l'association des ouvriers des chantiers de construction des navires en fer et des fonderies de Liverpool et des environs ont été informés qu'après le 31 janvier ils auraient à supporter une réduction de salaire de 7 1/2 p. 0/0. On pense que tous les ouvriers de ces corporations vont se mettre en grève. Au meeting qui a été tenu samedi par les employés du Great Northern Railway, il a été décidé de s'opposer à n'importe quelle réduction de salaire. Les directeurs de cette ligne feront connaître leur décision mardi. A Huddersfield, six usines pour la construction des locomotives ont renvoyé leurs ouvriers, qui ont refusé de consentir à une extension des heures de travail.

Londres, 8 février. — On estime que 30,000 à 35,000 hommes sont maintenant en grève à Liverpool. Hier la conduite de la foule a été des plus menaçantes, par suite de la réunion d'un certain nombre de matelots aux mécontents. Les ouvriers employés dans le commerce des provisions ont aussi refusé de travailler, brisant les comptoirs et les rayons et causant beaucoup de dommages dans les magasins. Après leur expulsion par la police, ils ont essayé de rentrer en prenant les portes d'assaut. La populace a envahi le trois-mâts américain *Cora*, qui déchargeait de la résine, éteignant le feu de la locomobile et coupant la corde du treuil à hisser. La foule ameutée comptait environ 3,000 personnes. Des bandes moins nombreuses portaient la terreur dans d'autres localités du port. La police a été renforcée la nuit dernière, particulièrement près du Sailor's Home. Des menaces de mort ont contraint un certain nombre de travailleurs envoyés de Wolverhampton à Liverpool à s'en retourner chez eux. Un grand nombre de steamers et de bâtiments à voiles ne peuvent partir de Liverpool, à cause de la grève des ouvriers et de la difficulté de se procurer des matelots. De fortes escouades de cavalerie ont parcouru les docks aujourd'hui.

ALLEMAGNE.

Londres, 4 février. — Une dépêche de Berlin dit que le Reichstag sera, dans quelques semaines, appelé à voter un emprunt de 70 millions de marks représentant le déficit probable pour l'exercice courant.

Londres, 7 février. — On dément le rapport relatif aux négociations pour l'achat d'Heligoland. La chambre des députés du Wurtemberg, par un vote de 25 contre 22, a adopté une résolution exprimant la crainte que le Reichstag sera incapable de garantir à

Archives PF-Messager-28/03/1879

ses membres la liberté de parole. L'empereur Guillaume se propose d'ouvrir le Reichstag en personne.

Berlin, 7 février. — Les habitants du Schlesvig du Nord sont dans l'intention de protester contre l'abrogation de l'article 5 du traité de Prague. Si l'Allemagne s'opposait à un pareille démarche, les députés de cette partie du Schlesvig en feraient l'objet d'une protestation au Reichstag.

Londres, 8 février. — On pense que la session du Reichstag qui s'ouvrira mercredi prochain sera très-orageuse. Une pétition signée par 2,200 dames catholiques des provinces du Rhin a été envoyée à l'empereur dans le but de s'opposer à la suppression de deux couvents d'Ursulines.

Berlin, 8 février. — Le 24 janvier dernier, un traité de commerce a été signé avec les îles Samoa.

AFFAIRES D'ORIENT.

Constantinople, 8 février. — Le traité de paix définitif a été signé ce soir. Les Russes commenceront demain l'évacuation du territoire turc ; cette évacuation sera complète dans le délai de trente-cinq jours. Les drapeaux flottent à Constantinople en l'honneur de cet événement. — L'Angleterre a conclu une convention avec la Turquie par laquelle elle achète les domaines que l'Etat possède à l'île de Chypre, à l'exception des propriétés privées du Sultan.

Londres, 8 février. — Aujourd'hui les Monténégrins ont occupé Spuz et Velibado sans opposition ; par suite, ils ont évacué le district de Bojona. — Podgoritza a été rendu hier aux Monténégrins, qui ont évacué les localites turques.

LA PESTE.

Madrid, 7 février. — La quarantaine contre l'invasion de la peste a été établie dans tous les ports d'Espagne.

Saint-Pétersbourg, 7 février. — Le général Melikoff est parti pour Astrakan afin de diriger les mesures à prendre pour arrêter le fléau dont les populations sont menacées.

Vienne, 7 février. — Le gouvernement hongrois enverra une commission pour faire un rapport sur l'état de la santé publique en Roumanie, Bessarabie, Bulgarie et Roumélie. Les gouvernements hongrois et roumain sont convenus d'adopter des mesures de protection sur une vaste échelle sur les frontières de la Bessarabie et de la Transylvanie, et de reculer vers l'est, derrière un double cordon sanitaire, les lignes des magasins russes en Roumanie.

Londres, 7 février. — Une dépêche de Vienne annonce que quinze à vingt nouveaux cas de maladie ressemblant à la peste sont survenus pres de Xanthi en Thessalie et qu'une grande mortalité due à la même cause sévit à Raslog. Selon une dépêche de Berlin, un cas de peste se serait déclaré à Uyssokoye, près de Moscou.

Saint-Pétersbourg, 8 février. — Il n'y a eu aucun cas de peste à Astrakan depuis le 6 du courant. Des cimetières sont disposés pour recevoir les morts de cette catégorie. Le gouvernement roumain a donné avis au gouvernement russe que dans huit jours il prohiberait certaines importations de Russie et de Bulgarie et que les personnes traversant la frontière seront soumises à une inspection sanitaire.

Le canal interocéanique.

Le *Messager* du 28 février dernier reproduisait dans ses colonnes un article sur un canal interocéanique à niveau au moyen du dessèchement du beau lac de Nicaragua.

Le projet suivant, loin de mettre le lac à sec, l'utilise et l'agrandit; mais aussi le canal a besoin d'écluses. Ce projet est de M. Blanchet, ingénieur civil et membre correspondant de la société de géographie de Paris.

Remarquons en passant que ces deux projets émanent d'ingénieurs français. Si l'un ou l'autre s'exécute, notre nation aura ainsi la gloire d'avoir ouvert les deux voies maritimes les plus importantes du globe : celle de Suez et celle de l'isthme américain.

Extrait du rapport présenté à la commission chargée d'étudier la possibilité d'exécution d'un canal maritime à travers l'isthme américain.

Prolonger autant que possible le lac de Nicaragua vers les deux Océans eu égard aux conditions topographiques du pays ; en d'autres termes, porter à sa plus grande longueur le bief de partage, en lui donnant pour niveau constant celui du lac au moment de ses plus hautes eaux, telle est l'idée nouvelle qui a servi de base au projet de M. Blanchet.

Si l'établissement de ce bief de partage à la cote de 32m80 audessus du niveau moyen des deux Océans n'a qu'une utilité secondaire pour la traversée du lac, où l'on trouve presque partout un tirant d'eau suffisant, elle présente pour le reste du parcours cet avantage immense de transformer en véritables bosphores le Rio Grande et une portion du San Juan. Et cela, en évitant de grands travaux de draguage, puisqu'au lieu de creuser ces rivières pour leur donner la profondeur nécessaire, M. Blanchet arrive au même résultat en surélevant leur plan d'eau.

Comme conséquence immédiate du principe que nous venons d'indiquer, le projet de M. Blanchet présente l'avantage d'avoir ses écluses établies par groupes ou séries, au lieu de les avoir espacées les unes des autres et séparées par des biefs intermédiaires. Il y aura là une très-grande économie d'établissement et d'exploitation, et la durée des manœuvres nécessaires aux éclusages sera de beaucoup réduite.

Ajoutons enfin que cette double économie pourrait être encore plus grande si, à une série d'écluses comme celles indiquées, on substituait une ou deux écluses à grande dénivellation.

Le principe indiqué, disons quel sera le parcours du canal, ses dimensions et enfin son prix approximatif d'exécution.

Partant du port Brito sur le Pacifique, le canal arrive par un chenal à niveau de cet Océan, d'environ 4 kilomètres, jusqu'au pied de deux contre-forts espacés seulement de 300 mètres et formant un étranglement naturel de la vallée du Rio Grande.

C'est entre ces deux contre-forts que M. Blanchet établit une double série de 7 écluses, dont la tête formera le barrage, en amont duquel on arrive directement dans le bief de partage.

Le niveau du lac arrive donc en tête de la double série d'écluses par la coupure du seuil de Rivas. Au lieu de suivre, à partir de Las Serdas, la ligne du Rio Medio, comme dans le projet américain, le projet de M. Blanchet continue la vallée du Rio Grande, puis emprunte celle de Limon, un de ses petits affluents, traverse le seuil de Rivas en un point où son faîte de partage est à 46m25 seulement au-dessus du niveau moyen des deux Océans et à 14m34 au-dessus des hautes eaux du lac de Nicaragua, et, pour aboutir au lac, suit les vallées du Güscoyol et du Lajas.

Le plus grand travail de déblaiement se borne à une tranchée de 22m 84 de profondeur pour avoir les 9m 50 de tirant d'eau prévus par le projet. Au canal de Suez, au seuil El Guisr, la tranchée a 25m 60 de profondeur à son maximum.

Le bief de partage traverse le lac et s'étend d'abord sur le cours du San Juan jusqu'un peu en amont du confluent de la rivière San-Carlos, où les collines qui bordent le fleuve se resserrent et permettent l'établissement d'un barrage déversoir de 300 mètres de longueur, maintenant le niveau du fleuve à la hauteur des hautes eaux du lac ; mais à partir de ce confluent, pour éviter les inconvénients des apports du San Carlos et des autres affluents de la rive droite qui ensablent et envasent continuellement le lit du fleuve San Juan, ce bief de partage est prolongé sur la rive gauche du fleuve au moyen d'un endiguement général de cette rive, par une grande chaussée ou cavalier latéral qui s'étend jusqu'au bec de Juanillo.

Les matériaux servant à construire cette digue d'isolement proviennent des coupures faites dans les éperons que projettent les montagnes presque jusque dans le lit du fleuve. Le bief de partage n'a pas moins de 235 kilomètres de longueur depuis la Flor, dans l'isthme de Rivas, jusqu'un peu au-dessus du confluent du San Francisco dans le fleuve San Juan.

A cet endroit, son niveau s'abaisse immédiatement de 9m 44 au moyen de deux écluses en double série de 4m 72 de dénivellation chacune; enfin à la naissance du Juanillo et à l'extrémité de la chaussée d'endiguement et du second bief, sont établies, en double série, 5 écluses chacune de 4m 72 de dénivellation, en aval desquelles on retrouve le niveau de l'Atlantique. Le canal y débouche au nord de San Juan del Norte par un chenal de 22 kilomètres creusé à travers les parties basses des alluvions du delta du San Juan. Ces alluvions sont formées en majeure partie par les apports des rivières Sarapiqui et San Carlos; elles se composent de matières volcaniques pulvérisées de densité très-faible qui, à plusieurs reprises, ont permis aux eaux du fleuve de modifier leurs cours par les seuls obstacles amenés naturellement par elles en travers de son lit. Il sera donc possible de faire creuser le chenal débouchant dans l'Atlantique au moyen d'un endiguement convenable, et par la seule action du courant ; cette conséquence est logique et se déduit des nombreuses observations faites par M. Ménocal, ingénieur en chef aux Etats-Unis, qui a constaté que dans le delta du San Juan, le sol d'alluvion est tellement léger et peu consistant, qu'un courant d'un peu plus d'un tiers de mille suffit pour le détacher et l'entraîner en suspension.

L'auteur du projet donne à la partie la plus étroite de son canal, c'est-à-dire à la traversée du seuil de Rivas, une largeur de 50 mètres à la ligne d'eau, de 45 au plafond, et 9m 50 de tirant d'eau.

Ces dimensions, comparées à celles du canal de Suez, assurent la possibilité de navigation et même le croisement en marche sans arrêt pour les plus grands navires. Elles sont de beaucoup supérieures à celles que nous avons trouvées dans tous les autres projets; pourtant, dans son devis estimatif et tout en prévoyant ses écluses par doubles séries pour faciliter l'exploitation, M. Blanchet n'arrive qu'à une dépense totale de 190,732,000 fr., à cause du principe même qui sert de base à son étude.

En résumé : réduire à deux le nombre des biefs, relever les plans d'eaux, diminuer les terrassements et réduire à leur plus simple expression les déblais sous l'eau qui coûtent si cher et causent toujours des épidémies dans les pays tropicaux, telles sont les idées dominantes du projet de M. Blanchet.

Un intrépide cavalier, le capitaine Salvi, qui s'est rendu célèbre par son voyage de Pesth à Paris en huit jours, vient d'accomplir un nouveau tour de force ; monté sur sa jument Léda, il a parcouru en dix jours le trajet de Bergame à Naples, c'est-à-dire une distance de 1,000 kilomètres, et une moyenne de 100 kilomètres par jour. La traversée des Apennins de Bologne à Florence a été extrêmement pénible, le capitaine Salvi y ayant été assailli par une tempête qui a duré quatre heures. Près de Chiusi, un accident a eu lieu et a failli compromettre le succès de l'entreprise. Une foule de gamins s'étant mis à crier et à hurler comme des possédés, la monture s'est cabrée et a roulé à terre, entraînant son cavalier qui a été cruellement blessé au bras et au nez. Enfin, jeudi matin, le capitaine Salvi arrivait à Naples avec une avance de vingt-cinq minutes. Il gagnait ainsi un pari de 6,000 fr. Une foule de carrosses et de piétons se pressaient aux portes de la ville pour assister à l'entrée de l'audacieux cavalier, qui ne paraissait pas trop fatigué par ce voyage de dix jours.

MOUVEMENT COMMERCIAL

Du 20 au 26 mars 1879.

NAVIRES ENTRÉS.

19 *mars* — Goël. *Favorite*, de 23 ton., cap. Hansen, ven. de Raiatea ; Société commerciale de l'Océanie armateur ; Factorerie de Raiatea chargeur : 2,354 kilos coton égrené, 12,000 kilos nacre, Société commerciale de l'Océanie consignataire.

20 *mars* — Goël. *Mary*, de 61 ton., cap. Wilmot, ven. de Raiatea ; Société commerciale de l'Océanie armateur; Factorerie de Raiatea chargeur : 1,052 kilos coton égrené, 63 kilos nacre, 1,185 kilos coprah, Société commerciale de l'Océanie consignataire.

20 *mars* — Goël. *Caroline Medau*, de 73 ton., cap. Jerry Potts, ven. de l'île Scilly (en relâche); Wyghtman armateur et chargeur : 1 lot marchandises diverses, le capitaine consignataire.

24 *mars* — Côtre *Elgin*, de 42 ton., cap. Sinou. ven. de Rairoa ; Mme veuve Brander armateur, chargeur et consignataire : 2,413 kilos nacre, 6,000 kilos coprah.

NAVIRES SORTIS.

20 *mars* — Goël. *Stevens*, de 146 ton., cap. Taylor, all. à San Francisco avec escale à Tautira ; A. Crawford et Cie armateurs et chargeurs : 4 caisses marchandises, 12 tins biscuit, 10 caisses huile de schiste, 12 caisses savon, 3 caisses marchandises diverses, J. Henry consignataire ; 18,000 kilos nacre, 300,000 oranges, A. Crawford et Cie consignataires.

20 *mars* — Goël. *Hinaarii*, de 100 ton., cap. Blanchardin, all. à Anaa ; Mme veuve Brander armateur; Subsistances chargeur : 8 quarts-sacs farine, 2 barils vin, 2 barils lard salé, 4 sacs fayols, 4 nattes riz, 1 caisse médicaments, Résident des Tuamotu consignataire ; — Gendarmerie chargeur et consignataire : 1 matelas, 2 chaises, 1 table, 1 cuvette ; — Mme veuve Brander chargeur et consignataire : 40 nattes riz, 40 boîtes biscuit, 6 sacs haricots, 1 sac café, 6 caisses conserves, 4 caisses fruits, 1 caisse huîtres, 4 caisses saumon, 1 baril et 1 caisse clous, 1 caisse ligne de pêche, quincaillerie, ficelle, poulies, denims et aiguilles, 18 dames-jeannes, 2 barils socre, 24 paires crochets, 1 fromage, 1 caisse marchandises diverses, 1 caisse parfumerie, 4 barils porc, 2 barils bœuf, 2 demi-barils saumon, 6 barils cassonade, 4 boîtes biscuit, 4 pots peinture, 5 caisses savon, 5 caisses huile de schiste, 6 pots et 1 caisse peinture, 1 caisse bière, 1 baril vin, 1 embarcation, 15 pièces calicot, 1 balle indienne, 6 pots peinture, 1 jeu ferrures, 4 avirons, 1 lot bois de construction, 50 litres coaltar, 100 sacs vides, 2 caisses vin, 1 lot bois, 5 paniers amidon, 4 barils mélasse, 1 baril quincaillerie, 1 demi-baril sucre,

Archives PF-Messager-28/03/1879

1 caisse calicot, indienne et denims, 1 lot quincaillerie, 1 sac bouchons, 2 sacs clous, 12 casseroles, 20 nattes riz, 1 caisse marchandises diverses, 1 baril sucre, 1 boîte moutarde, 10,000 bardeaux, 40 quarts-sacs farine, 1 baril bœuf, 1 baril porc, 14 pots peinture, 2 caisses huile de schiste, 6 touques biscuit, 2 touques huile de lin, 2 caisses bière, 1 caisse cognac, 1 baril vin, 1 glace, 1 caisse conserves, 1 terrine, 2 lots bois, 8 courbes de tamanu, 1 paquet cuivre, 1 caisse à eau, 16 kilos tuyau de plomb, 5,000 bardeaux, 1 caisse marchandises, 2 paquets médicaments, 1,000 amorces, 10 kilos acier, 500 lattes, 52 kilos tuyaux, 1 mètre cube bois de construction.

20 mars — Goël. *Island Belle*, de 44 ton., cap. Arnaud, all. à Fakarava; Société commerciale de l'Océanie armateur et chargeur : 4 caisses provisions, 1 caisse papeterie et indienne, 1 caisse quincaillerie, 1 caisse registres, 1 caisse hameçons, 1 caisse tricots, 1 caisse souliers, 5 pièces toile, 2 barils lampes, 6 marmites, 32 pots peinture, 1 caisse jambons, 1 caisse couteaux, 1 baril mastic, 13 oreillers et 1 paquet linge, 26 carottes tabac, 1 caisse médicaments, 8 bassins, 1 caisse essences, 1 caisse accordéons, 50 caisses huile de schiste, 1 baril absinthe, 1 balle pareu, 8 barils clous, 2 balles étoupe, 2 barils résine, 28 caisses Old-Tom, 20 caisses genièvre, 444 litres vin, 20 caisses genièvre, 6 barils rhum, 1 caisse allumettes, 10 boîtes sucre, 1 caisse achards, 1 caisse moutarde, 3 caisses fruits, 10 caisses conserves, 1 caisse indienne, 5 glaines cordage, 1 sac bouchons, 300 quarts-sacs farine, 8 barils cassonade, 40 sacs riz, 50 touques biscuit, 10 demi-barils bœuf, 1 caisse tabac, 3 sacs fayols, 4 caisses macaroni, 5 pots peinture, 1 touque térébenthine, 50 pots peinture, 1 baril langues, 2 sacs haricots, 2 caisses lait, 4 caisses café, 1 caisse beurre, 1 balle calicot, 200 sacs, 100 kilos coton, 10 demi-barils lard, 1 caisse sirop, 6 caisses bière, 1 jeu malles, 17 kilos cordages, 6 caisses sardines, 4 barils mélasse, 10 caisses saumon, 6 avirons, 10 caisses savon, 2 caisses graisse, 2 caisses conserves, 2 sacs pommes de terre, 2 caisses cognac, 3 caisses huile d'olive, 2 caisses fruits, 6 caisses vin, 4 caisses bougies, 1 caisse cirage, 3 caisses savon, 1 caisse fruits, 1 caisse thé, 6 demi-barils saumon, 1 caisse porter, 1 caisse boules de morue, 1 caisse haches, 1 baril clous, 1 caisse langues, 36 poulies, 1 espars, 20,000 bardeaux, 1 embarcation, 1 caisse encre, 1 caisse lanternes, 1 caisse fers à repasser, 24 boucles d'oreilles, 1 caisse vitres, 3 mètres cubes bois de construction, Smith consignataire.

21 mars — Goël. *Lorelcy*, de 91 ton., cap. Tapscott, all. à Raiatea; Société commerciale de l'Océanie armateur et chargeur : 90,650 kilos charbon de terre, 1 *embarcation*, Factorerie de Raiatea consignataire.

22 mars — Goël. *Flora*, de 69 ton., cap. Dowling, all. aux Tuamotu; Turner, Chapman et Cie armateurs et chargeurs : 2 caisses quincaillerie, 1 caisse fers à repasser, 36 chemises, 6 douzaines tricots, 18 scies, 6 manches d'herminettes, 6 douzaines crayons, 5 douzaines aiguilles, 12 pipes, 6 douzaines plumes, 4 pièces pareu, 7 pièces indienne, 4 paquets fil à voile, 18 bassins, 12 brosses à peinture, 12 haches, 6 poeles, 10 bols, 5 colis cordage, 50 kilos mastic, 4 caisses tabac, 60 nattes riz, 1 demi-baril saumon, 5 demi-barils bœuf, 5 demi-barils lard, 7 sacs haricots, 1 sac pommes de terre, 1 caisse sel, 20 caisses huile de schiste, 4 caisses huile de lin, 4 caisses peinture, 1 caisse huile d'olive, 1 sac café, 2 caisses sucre, 1 caisse thé, 28 caisses épicerie, 4 caisses bougies, 3 douzaines levain, 20 caisses savon, 1 caisse beurre, 6 balais, 2 touques allumettes, 19 litres vinaigre, 14 dames-jeannes, 39 pots peinture, 112 kilos tabac, 1 caisse bitter, 2 caisses maïs, 1 boîte cigares, 9 boîtes conserves, 12 bouteilles carry, 100 touques biscuit, 39 pièces indienne, 1 pièce toile, 1 pièce coutil, 10 pièces calicot, 10 casseroles, 2 pièces denims, 1 lot papeterie, 24 bas, 12 pantalons, 1 baril clous, 300 quarts sacs farine, 2 caisses saindoux, 2 barils mélasse, 2 caisses sardines, 5 kilos poudre de chasse, 7 paires souliers, 1 caisse monoi, 12 couteaux, 1 balle pareu, 10 sacs vides, 1 colis cordage, 24 boulons, 120 quarts-sacs farine, 50 nattes riz, 60 touques biscuit, 5 caisses viandes, 1 baril bœuf, 2 jeux malles, 2 sacs haricots, 6 caisses savon, 12 limes, 5 caisses huile de schiste, 2 caisses sucre, 2 barils mélasse, 3 caisses saumon, 60 kilos tabac, 2 barils clous, 1 fromage, 20 kilos lignes de pêche, 18 pièces indienne, 5 pièces calicot, 1 pièce coutil, 2 pièces toile à voile, 7 pièces indienne, 2 pièces denims, 8 casseroles, 1 baril lard, 1 caisse beurre, 1 caisse amidon, 1,000 bouchons, 12 dames-jeannes, 18 bouteilles pain-killer, 3 barils sucre, 4 caisses genièvre, 4 caisses absinthe, 80 litres vin, le capitaine consignataire.

22 mars — Goël. *Caroline Medau*, de 73 ton., cap. Jerry Potts, all. aux îles sous le vent; Wyhtman armateur et chargeur : 1 lot marchandises diverses, le capitaine consignataire.

22 mars — Goël. *Favorite*, de 23 ton., cap. Hansen, all. à Raiatea; Société commerciale de l'Océanie armateur et chargeur : 2 caisses eau-de-vie, 2 caisses bière, 20 caisses savon, 100 touques biscuit, 2 sacs pommes de terre, 4 sacs haricots, 12 caisses conserves, 2 balles coutil, 80 quarts-sacs farine, 10 barils saumon, 10 barils bœuf, 6 demi-barils bœuf, 10 demi-barils porc, 12 caisses saumon, 2 caisses huîtres, 2 caisses beurre, 2 caisses médicaments, 1 caisse et 5 balles indienne, 2 caisses conserves, 1 caisse papeterie, 1 caisse indienne noire, 1 caisse Xérès, 1 caisse vin blanc, 1 caisse eau de Seltz, Factorerie de Raiatea consignataire.

24 mars — Vapeur *Eva*, de 50 ton., cap. H. Towne, all. aux îles sous le vent avec escale à Moorea; H. Towne armateur; Turner, Chapman et Cie chargeurs : 80 quarts-sacs farine, 50 touques biscuit, 1 caisse calicot, 1 caisse denims, 1 caisse coutil, 1 caisse pendules, 20 douzaines aiguilles, 10 caisses peinture, 2 barils huile de lin, 6 portes, 2 paquets fenêtres, 1 colis persiennes, S. Higgins consignataire; 10 caisses savon, 5 caisses genièvre, 10 caisses vin, Towne consignataire.

26 mars — Trois-mâts barque *Hercules*, de 561 ton., cap. Johannsen, all. à Hambourg; C. Paulsen armateur; Société commerciale de l'Océanie chargeur : 187,000 kilos coprah, 161,750 kilos nacre, 8,823 kilos miel, 710 kilos cire, 99,580 kilos coton égrené, Banque internationale de Hambourg consignataire; 1 caisse et 1 touque histoire naturelle, John-César Godeffroy et fils consignataires; 1 caisse brosses à dents, Scharf et Kayser consignataires; — H. Meuel chargeur : 1 boîte vanille, 1 sac café, Jorss consignataire.

26 mars — Côtre *Kate*, de 24 ton., cap. G. Kelly, all. à Rarotonga; Nichols et Cie armateurs; A. Crawford et Cie chargeurs : 75,000 bardeaux, Nichols et Cie consignataires; — Turner, Chapman et Cie chargeurs : 4 mètres cubes bois de construction, Nichols et Cie consignataires.

26 mars — Côtre *Elgin*, de 42 ton., cap. Sinou, all. à Tetiaroa, Mme veuve Brander armateur et chargeur : 6 sacs farine, 4 pièces indienne, 2 pièces calicot, 1 pièce coutil gris, Chapman consignataire.

26 mars — Goël. *Eugénie*, de 34 ton., patron Anihia, all. à Raivavae; J. Estall armateur; sur lest.

MOUVEMENTS DU PORT DE PAPEETE

Du jeudi 30 *au mercredi* 26 *mars inclus* 1879.

NAVIRE DE GUERRE ENTRÉ.

26 *mars*. Goël. française *Aorai*, commandée par M. Capitaine, lieutenant de vaisseau, ven. des Marquises en 11 jours, avec relâche aux Tuamotu; 5 passag., M. Doublé, capitaine de frégate, sa dame et 3 indigènes.

NAVIRES DE COMMERCE ENTRÉS.

20 *mars*. Goël. allemande *Favorite*, de 23 ton., cap. Hansen, ven. de Raiatea en 4 jours.

20 *mars*. Goël. américaine *Caroline Medau*, de 72 ton., cap. Potts, ven. des îles Scilly en 6 jours; 13 passag., 9 hommes composant l'équipage naufragé de la goel. *Concordia* et 4 indigènes.

20 *mars*. Goël. du Protect. *Mary*, de 61 ton., cap. Wilmot, ven. de Raiatea en 24 heures.

22 *mars*. Vapeur du Protect. *Eva*, de 50 ton., cap. Towne, ven. de Taravao en 6 heures.

NAVIRES DE COMMERCE SORTIS.

20 *mars*. Goël. du Protect. *Vaihiria*, de 24 ton., patron Moemoe, all. à Papeuriri.

20 *mars*. Goël. du Protect. *Temeteeinaa*, de 30 ton., patron Teehu, all. à Huahine; 9 passag. indigènes.

21 *mars*. Goël. allemande *Loreley*, de 91 ton., cap. Tapscott, all. à Raiatea; 1 passag., M. Docton, anglais.

21 *mars*. Goël. du Protect. *Hinaarii*, de 100 ton., cap. Blanchardin, all. aux Tuamotu.

22 *mars*. Goël. du Protect. *Island Belle*, de 44 ton., cap. Arnaud, all. à Fakarava : 4 passag., MM. Cattel, français, Smith, anglais, Hawson, suédois, Mme Oliver, anglaise.

22 *mars*. Goël. américaine *Stevens*, de 146 ton., cap. Taylor, all. à San Francisco avec escale à Tautira.

24 *mars*. Goël. américaine *Caroline Medau*, de 72 ton., cap. Potts, all. aux îles sous le vent.

24 *mars*. Vapeur du Protect. *Eva*, de 50 ton., cap. Towne, all. aux îles sous le vent; 5 passagers.

26 *mars*. Goël. du Protect. *Eugénie*, de 34 ton., cap. Anihia, all. à Raivavae; 5 passag., M. Arthur Estall, anglais, et 4 indigènes.

26 *mars*. Trois-mâts-barque allemand *Hercules*, de 561 ton., cap. Johannsen, all. à Hambourg; 1 passag. M. Stuart, anglais.

BATIMENTS SUR RADE.

DE GUERRE.

23 *décembre*. Goël. française *Orohena*, commandée par M. Cornut-Gentille, lieutenant de vaisseau.

12 *mars*. Croiseur à vapeur français *Décrès*, 206 h. d'équipage, commandé par M. Chevalier, capitaine de vaisseau.

26 *mars*. Goël. française *Aorai*, commandée par M. Capitaine, lieutenant de vaisseau.

DE COMMERCE.

7 *mars*. Goël. allemande *Atalanta*, de 47 ton., cap. Neagle.

7 *mars*. Brig de Borabora *Tawera*, de 232 ton., cap. Leslie.

9 *mars*. Côtre de Rarotonga *Kate*, de 19 ton., cap. Kelly.

10 *mars*. Trois-mâts-barque français *Bordeaux*, de 634 ton., cap. Guichard.

14 *mars*. Goel. allemande *Gironde*, de 95 ton., cap. ——.

18 *mars*. Trois-mâts-barque américain *J. W. Seaver*, de 230 ton., cap. McLander.

20 *mars*. Goel. allemande *Favorite*, de 23 ton., cap. Hansen.

20 *mars*. Goël. du Protect. *Mary*, de 61 ton., cap. Wilmot.

ANNONCES

Réunion de la Société LA FRATERNELLE en comité général le mercredi 2 avril prochain, à l'heure habituelle. 57

A VENDRE AU BUREAU DE LA POSTE :

Plan Photographié de la ville et du port de Papeete.

54-4-1 Prix : 5 fr. 00.

Samedi 29 mars courant, à midi, il sera procédé à la vente aux enchères publiques, chez M. le directeur d'artillerie, avenue de Sainte-Amélie, à la requête de M. Drollet, mandataire de M. Breuilh, et par le ministère de Me Van der Veene, commissaire-priseur *p.i.*, des objets mobiliers suivants :

1 Piano, 1 casier et 1 tabouret ;
2 Fauteuils,
1 Petite pendule,
2 Lits,
Matelas,
Table,
1 Lampe à alcool,
1 Baignoire,
6 Chaises,
1 Balance ;
Vaisselle, etc., etc., etc.
54 Au comptant.

Saturday the 29th day of March, at 12 o'clock, will be sold, by public auction, at the house of the director of artillery, Sainte-Amélie Avenue, for Mr. Drollet, representative of Mr. Breuilh, by Mr. Van der Veene, licensed auctioneer *p.i.*, the following articles :

1 Piano, 1 partition Box and 1 Stool ;
2 Arm Chairs,
1 Pendulum,
2 Beds,
Mattress,
Table,
1 Spirit Lamp,
1 Small Bathing tub,
6 Chairs,
1 Scales ;
Crockery, etc., etc., etc.
Cash.

Les soussignés, ont l'honneur d'informer le public que leur association a été dissoute entr'eux d'un commun accord le 20 mars dernier.

Félix Olivry. Jean Carron.

M. J. Carron prend la suite de Carron et Cie, et fera tout son possible pour contenter les personnes qui voudront bien l'honorer de leur présence.

Il informe tous ceux qu'il appartiendra, que M. Gaston Cognet fils est chargé de recevoir et payer toutes sommes pour son compte, d'acheter et prendre en son nom toutes provisions et marchandises. 55

La femme Meari a Mapo, épouse du sieur Jeremiah Connor, demeurant à Papara, et dûment autorisée par son mari, et son frère Mehao Mapu a Mapo, demeurant au même lieu, sont dans l'intention de vendre à la femme Tehitirere a Tepaio, épouse du sieur Tau a Roo, et dûment autorisée par lui, la terre Matahira, sise dans le district de Papara, et enregistrée sous le n° 591.

Te opua nei te vahine ra o Meari a Mapo, te vahine a M. Jeremiah Connor, e tia i Papara, e faatia hia e te tane, e te tuane, o Mehao Mapu a Mapo, e tia 'toa i taua vahi ra, i te hoo atu na te vahine ra na Tehitirere a Tepaio, te vahine a te taata ra a Tau a Roo, e faatia papu hia e ana, i te fenua ra o Matahira, te vai i te mataeinaa ra i Papara, e tomite hia i te n° 591. 56

Les indigènes Ariipoheroa a Matamoe a Tematahiapo, demeurant à Tautira; Terautahi a Teuira a Tematahiapo, veuve Peeueue, demeurant à Papeete, et la femme Teiholu a Faita a Tematahiapo, demeurant à Teahupoo, et agissant avec l'autorisation de son mari, demandent à faire inscrire en leur nom les terres Teporiatai, Paehaumatai, Teonetea, Atitautu, Teihipa, Tahitimeremere, Taramanini, Teotea, Motufara, Turaitamaroa, Fareara, Paipaiarure, Arupâ, Teoneaputa, Vaihi; les vallées Faaroa, Maomaorahonui, Tataramoa, Tepuretea; la montagne Teiviroaitahararâ et la limite de Rapae, situées dans le district de Teahupoo. 52

Te ani mai nei te mau taata ra o Ariipoheroa a Matamoe a Tematahiapo, e tia i Tautira; o Terautahi a Teuira a Tematahiapo, oia te ivi Peeueue, e tia i Papeete, e te vahine ra o Teiholu a Faita a Tematahiapo, e tia i Teahupoo, e te rave mai te faatia hia mai e te tane, i te tomite i to ratou ioa i nia i te mau fenua ra i Teporiatai, Paehaumatai, Teonetea, Atitautu, Teihipa, Tahitimeremere, Taramanini, Teotea, Motufara, Turaitamaroa, Fareara, Paipaiarure, Arupâ, Teoneaputa, Vaihi; te mau peho ra o Faaroa, Maomaorahonui, Tataramoa, Tepuretea; te moua ra o Teiviroaitahararâ e te otia i Rapae, te vai anae i te mataeinaa ra i Teahupoo.

Ventes et Achats

A LA COMMISSION

REPRÉSENTATION DES COLONS

G. Cognet fils. 46

En vente à l'Imprimerie du Gouvernement :

ANNUAIRE DE TAHITI POUR 1879

Prix : 2 fr. 50 c.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

Du 20 au 26 mars 1879.

DATES	PRESSION BAROMÉTRIQUE		TEMPÉRATURE				PLUIE	VENTS DOMINANTS
	Hauteur moyenne	Oscillation diurne	A 6 heures du matin	1 heure du soir	Moyenne	Moyenne de la journée	dans les 24 heures	
20 mars	76.35	00.10	23.0	29.0	26.00	26.50	0m0085	O S O Jolie brise.
21.....	76.31	00.10	22.2	28.8	25.50	26.10	0m0012	S E id.
22.....	76.31	00.05	21.4	29.0	25.20	26.20	»	N E id.
23.....	76.42	00.15	22.0	28.6	25.30	26.10	»	E N E Faible brise.
24.....	76.61	00.10	22.0	30.8	26.40	27.30	0m0005	O N O id.
25.....	76.56	00.10	22.5	29.8	26.10	26.50	»	E S E Jolie brise.
26.....	76.49	00.15	21.8	29.8	25.80	26.20	0m0001	N E id.

Papeete — Imprimerie du Gouvernement

Archives PF-Messager-28/03/1879